



Service scolaire
2, Place Albert Rey - 73110 La Rochette
Tél : 04 79 25 74 07
E-mail : ltellier@la-rochette.com

www.la-rochette.com

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Résident Valgelon-La Rochette / Ecole extérieure
ANNÉE SCOLAIRE : 2018/2019

Formulaire en recto/verso

Informations :

Ce formulaire concerne une **famille qui réside sur la commune de Valgelon-La Rochette mais qui souhaite scolariser son enfant sur une autre commune**. La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Ainsi, si votre enfant passe de maternelle en élémentaire, il faudra établir une nouvelle demande dès le début du 3^{ème} trimestre de la grande section de maternelle pour son entrée au CP.

Représentant légal (nom/prénom) :

Commune de résidence :

Adresse du domicile principal (où réside l'enfant) :

Autre adresse (si différente de celle de l'enfant) :

N° de téléphone ou mail de contact :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

NIVEAU SCOLAIRE (au jour de rentrée) :

Ecole maternelle

Petite section

Moyenne section

Grande section

Ecole élémentaire

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

ULIS

MOTIVATION DE LA DEMANDE : (cochez la case qui concerne votre situation)

Cas dérogatoire de plein droit (article L.212-8 et R.212-21 du code de l'éducation)

La capacité d'accueil de la commune de VALGELON-LA ROCHETTE est insuffisante

La commune de VALGELON-LA ROCHETTE dispose d'une capacité d'accueil suffisante : la demande de dérogation est justifiée par un des cas suivants :

fratrie : un frère ou une sœur est inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou élémentaire de la commune d'accueil

poursuite de la scolarité de l'enfant, dans le cycle maternel ou élémentaire

raisons médicales : l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de VALGELON-LA ROCHETTE : les parents doivent fournir une attestation délivrée par un médecin scolaire ou assermenté

Autre cas, hors cas dérogatoires de plein droit

.....
.....
.....

Pour toute(s) information(s) complémentaire(s), veuillez joindre un courrier.

Date :

Signature du représentant légal
(Nom et prénom)

Décision de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE

ACCORD

1- Cas de dérogation de plein droit mentionnés aux articles L. 212-8 et R. 212-21 du Code de l'Éducation.

Je prends acte que cette demande de dérogation répond à un des critères des articles L218-8 et R212-21 selon lesquels la commune de VALGELON-LA ROCHETTE est tenue de participer aux frais de scolarisation.

Observations éventuelles :

2- Autres cas, hors cas dérogatoires de plein droit

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la Commune d'accueil et notamment avec l'implication de la participation financière de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE.

3- Engagements de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE

Le Maire de VALGELON-LA ROCHETTE, conformément à la législation en vigueur :

- atteste avoir pris connaissance des montants et modalités de règlement des participations aux charges scolaires
- s'engage à participer aux charges supportées par la commune d'accueil, en application des dispositions susvisées du code de l'Éducation.

REFUS

Je ne donne pas mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la Commune de

Observations éventuelles :

Fait à VALGELON-LA ROCHETTE

Pour le Maire – L'adjointe à la vie scolaire et périscolaire

Date :

Gwénaëlle BIBOUD

Avis du Directeur d'Ecole

Avis sous réserve des décisions des Communes

Favorable

Défavorable

Éventuellement, motivation de l'avis :

Date :

Le (a) Directeur (trice) – Nom et signature

Décision de la Commune d'accueil

ACCORD

REFUS

Éventuellement, motivation de l'avis :

Date :

Le Maire, (Nom – Cachet - Signature)